

Besançon, le 3 septembre 2021

Rectorat

IA-IPR de Sciences Économiques et Sociales
Denis MEILLIER
Tél : 03-81-65-49-33
Mél : denis.meillier@ac-besancon.fr

Mesdames, Messieurs
les professeurs de SES
s/c Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement

10 rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Objet : Lettre de rentrée 2021-2022 de l'IA-IPR de Sciences Économiques et Sociales

Chères et chers collègues,

J'espère que vous avez pu profiter de vos vacances (bien méritées) pour vous reposer et vous ressourcer. Je formule le vœu que nous puissions travailler dans des conditions sanitaires les plus proches d'une année « normale » : un *retour à la « vie d'avant » en quelque sorte !* Je profite de ce courrier pour souhaiter la bienvenue aux collègues entrant dans notre académie. Je suis certain qu'ils seront accueillis de manière à la fois chaleureuse et professionnelle par les équipes déjà en place.

Continuité pédagogique

J'évoquais l'an dernier, dans ma précédente lettre de rentrée, des défis à relever. Ils demeurent pour la plupart. Il s'agira de maintenir le même niveau d'exigence dans l'acquisition des élèves, d'accompagner les élèves, de détecter leurs difficultés et de résorber les retards d'apprentissage pour ceux qui sont le plus en retard. Comme vous l'avez fait au cours de ces deux années hors norme. Cela a d'ailleurs été un motif de satisfaction (mais non une surprise) pour mon entrée dans la fonction : j'ai rencontré des professeurs pleinement engagés dans leurs missions. Je tiens, à ce sujet, à vous remercier du travail accompli pour la discipline, pour votre engagement au service de vos élèves tout au long d'une année difficile. Vous avez souvent répondu présent à mes sollicitations et je vous en suis reconnaissant.

Aménagement du baccalauréat pour la session 2022

A compter de la session 2022, le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale.

L'enseignement de spécialité abandonné en fin de classe de première sera crédité d'un coefficient 8 (pour information : coefficient 16 pour les enseignements de spécialité conservés par le candidat en classe terminale). L'élève communiquera au conseil de classe du deuxième trimestre de la classe de première l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en classe de terminale. La moyenne des 3 moyennes trimestrielles (ou des 2 moyennes semestrielles) de cet enseignement abandonné, est prise en compte dans le contrôle continu certificatif (elle entre donc dans les 40% du contrôle continu).

Concernant la classe de terminale, le BO du 29 juillet stipulait que le chapitre sur les crises financières sortait du programme évaluable "à partir de la session 2022". C'est une erreur, un écrit rectificatif devrait intervenir après la session 2022. Ce qu'il faut effectivement comprendre c'est : "pour la session 2022". Le BO du 26 août comporte les notes de service du 27-07-2021 définissant l'épreuve du Grand oral à compter de la session 2022, pour les voies générale et technologique. Un seul changement notable en termes de modalités de passation, par rapport à la première note de service, n° 2020-037 du 11 février 2020. Lors du temps 1 : *"Pour son exposé, le candidat dispose du support qu'il a préparé."* L'idée d'un exposé sans notes disparaît donc. La grille nationale indicative demeure inchangée.

Evaluation

Le contrôle continu devient certificatif, ce n'est pas complètement nouveau : la procédure Parcoursup venait avant les résultats du baccalauréat. Le contexte sanitaire a donné une part plus importante au contrôle continu, mais en a montré aussi les limites qu'il conviendra de corriger : établissements « sur-performants » ou au contraire « sous-performants », au gré de « certaines stratégies » qui contrarient les exigences d'égalité. Sujet de controverse, voire de discorde en salle des professeurs, l'évaluation des élèves, je ne vous apprend rien, pose des enjeux redoutables en termes de réussite scolaire et de justice sociale. Vous serez mobilisés d'ici aux vacances de la Toussaint pour déterminer les modalités d'évaluation au sein de vos établissements. Deux demi-journées sont prévues pour élaborer un projet évaluatif d'établissement qui devra être validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration avant le 24 octobre.

En ce qui concerne les SES, une réflexion sera à mener pour articuler ce projet d'évaluation défini par l'établissement avec notre culture disciplinaire propre à cette question : qu'est-il légitime d'attendre d'un élève (validité et objectivité) ? Quel calendrier (fréquence des notes) ? Comment prendre en compte les différents types d'engagement des élèves (Devoir communs ? Prise en compte des DM) ? Quelle articulation entre évaluation formative et évaluation certificative ? Quelle communication des notes en direction des familles ? Comment contrôler les stratégies d'évitement ? ...Un guide pour l'évaluation, élaboré par l'Inspection générale, étendu à la classe de première sera bientôt mis à votre disposition. Une note de service précise ces modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Les rendez-vous de carrière

Si vous avez atteint le 6^e, 8^e ou 9^e échelon, vous avez sans doute été informé de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir. Je vous communiquerai, au plus tard quinze jours avant, la date du rendez-vous. Vous « bénéficierez » d'une inspection en classe suivi de deux entretiens individuels avec vos évaluateurs (votre chef d'établissement et moi-même). Vous aurez également un deuxième entretien avec le chef d'établissement.

Vous pouvez préparer votre rendez-vous de carrière à l'aide du "document de référence de l'entretien", document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière inséré en annexe du guide de l'évaluation. Vous pouvez, si vous le souhaitez, me l'envoyer en amont du rendez-vous de carrière. Pour information vous pouvez consulter le « mode d'emploi » à l'adresse suivante.

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Formation

Cette année, la DIFOR teste une nouvelle modalité de consultation du Plan académique de formation. Vous pouvez explorer l'offre du PAF au moyen de ce site internet : <http://difor.ac-besancon.fr/>

Pour ceux qui ne veulent pas se perdre, mais au risque de ne pas découvrir, l'offre de formations en S.E.S. est consultable en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://difor.ac-besancon.fr/formations-a-destination-des-personnels-enseignants-et-deduction/enseignants-toutes-disciplines/enseignants-ses/>

➤ Les formations en public désigné

Dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat, deux dispositifs concernent les **groupes de travail locaux**. Un premier dispositif sera consacré à l'évaluation en terminale (chapitres évaluable - année paire). L'objectif étant de concevoir et mutualiser des outils d'évaluation sur les objectifs d'apprentissage (échanger pour harmoniser les pratiques d'évaluation, préparation aux épreuves, réflexion et mise en œuvre des modalités du contrôle continu). Le **second** dispositif, quant à lui abordera le travail de groupe en classe de seconde. Ici l'objectif sera de construire, de mettre en œuvre et d'animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves et création des séquences qui favorisent l'interaction entre pairs.

➤ Les formations en inscription individuelle

La liaison Maths sciences économiques (dispositif **21A0030323**) propose des échanges sur les pratiques des enseignants de S.E.S. et de Mathématiques, en vue de mieux harmoniser leur enseignement, d'élaborer des séances transversales Maths/SES au lycée et de réfléchir sur les liens lycée-université.

Une **Journée de conférences universitaires** est prévue en juin 2022 (dispositif **21A0030551**), en inscription individuelle). Elle nous permettra d'actualiser nos connaissances disciplinaires.

Pour les collègues qui désirent se présenter à l'agrégation interne, le dispositif **21A0030547** préparera les stagiaires aux épreuves écrites et à l'oral du concours.

Enfin, le Dispositif **21A0030548** (en inscription individuelle,) propose de constituer une **trousse à outils pour assurer la continuité pédagogique, afin de** Développer l'interaction entre professeur et élèves et entre les élèves. Mais également de développer l'autonomie des élèves.

Dorénavant, vous pourrez vous inscrire au cours de trois périodes successives :

- du 23 août au 19 septembre
- du 16 octobre au 14 novembre
- du 5 février au 6 mars

Toutes les formations sont accessibles dès la première période

Axes de travail

J'ai eu l'occasion de saluer votre engagement, constat confirmé entre autres par mes visites dans les classes. C'est un levier que j'aimerais exploiter pour travailler sur le développement de l'autonomie de nos élèves dans leurs apprentissages. Il ne faut pas choisir entre l'accompagnement et l'autonomie mais accompagner l'autonomie ! Ce que d'ailleurs beaucoup d'entre vous font déjà.

J'aimerais également que l'on poursuive la mutualisation et la collaboration entre pairs : notre métier est trop solitaire ! Les groupes de travail locaux, sont un outil appréciable et apprécié qui permet de créer un collectif, de favoriser les échanges de pratiques pour relever de manière plus sereine les défis qui se posent à nous en matière de traitement des programmes, d'actualisation et d'approfondissement des connaissances disciplinaires, de continuité pédagogique...

Je me réjouis de poursuivre, comme l'an dernier, une collaboration fructueuse et précieuse avec Élise Benoit-Lemonnier, chargée de mission auprès de l'inspection de S.E.S. Je veux saluer ici son dévouement et son investissement au service de notre discipline.

Je reste à votre disposition et vous souhaite à toutes et à tous une bonne reprise.

Denis MEILLIER
IA –IPR de Sciences Économiques et Sociales

